

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDEES 1089 Subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2014 (18e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour des animations commerciales 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Carré de la Porte Montmartre située 150, boulevard Ney (18e) (19846 – 2014-03300) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 15.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).